

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aïal Ben Abdellah - 6ème étage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aïal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-780435

1 46471

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07746 Société : RAM
☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : GHANME MOHAMMED
 Date de naissance : 03/01/66
 Adresse : Lot Vermont Rue 10 n° 14 California CASABLANCA
 Tél. : 0612877223 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ESSAFI Youssef
Chirurgien Traumatologue
304 Bd Brahim Roudani Résidence
Echifae 2ème Etage - Casablanca
INPE : 161169107

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : CASABLANCA

Le : 24/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant la réalisation des Actes
05/01/2023	Quelques		300	
06/01/2023	Quelques		600	
05/01/2023	Quelques		600	

[illegible]

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
05/10/2023 Dr. ESSAFI Youssef Chirurgien Traumatologue 504, Bd El-Roudani Résidence Echifa 2ème Etage - Casablanca INPE-161169107			300

[illegible]

RELEVÉ DES FRAIS ET

Le praticien est en droit de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué.

Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de t...

Lot :
A con :
préfer :

PPC :

Lot :

[illegible][illegible]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

curarti[®] forte

325086
06/2025

curarici **flu**
comprimé

315250
10/2024

curarti® forte

325086
06/2025

CURAL

325086
06/2025

CUI... forte

325086
06/2025

curarti **forte**®

180
2024

Arcoxia 90 mg
14 comprimés
P.P.V : 268,00 DH
Distribué par MSD Maroc

18001 160051

⊗

1180003600000

060833

24-09



35445111 >

M
 C-GR

21NRQ P.P.V: 82,10 DH

3001 020591



جراح العظام والمفاصل - جراحة العمود الفقري - جراحة المفاصل بالمنظار

CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE & TRAUMATOLOGIQUE - CHIRURGIE DU RACHIS - ARTHROSCOPIE

ORDONNANCE

Compte Rendu de Radiologie

Radiologie de l'épaule GAUCHE

Nom : Mr GHANMI MOHAMED

Description :

ACROMION TYPE 2.

Casablanca 05/01/2023.

Dr. ESSAFI Youssef
Chirurgien Traumatologue
304, Bd Brahim Roudani Résidence
Echifae 2ème Etage - Casablanca
tél E : 181169107

304، شارع إبراهيم الروداني، إقامة الشفاء، الطابق الثاني، الرقم 3، الدار البيضاء، المغرب



جراح العظام والمفاصل - جراحة العمود الفقري - جراحة المفاصل بالمنظار
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE & TRAUMATOLOGIQUE - CHIRURGIE DU RACHIS - ARTHROSCOPIE

ORDONNANCE
NOTE D'HONORAIRES
ORDONNANCE

Date	05/01/2023	IF / ICE	7
N°	F2021-1028	Patient (e)	Ghanmi mohamed
Docteur	Essafi Youssef	Paiement	

DETAIL DES ACTES	MM Dx	Prix
Consultation		300,00
Radio		300,00
Infiltration		600,00
Total		1 200,00

Arrêté la présent document à la somme de:
mille deux cents DH

Dr. ESSAFI Youssef
Chirurgien Traumatologue
304, Bd Brahim Roudani Residence
Echifae 2^{ème} Etage - Casablanca
INPE 1431169107

304, شارع إبراهيم الروداني، إقامة الشفاء، الطابق الثاني، الرقم 3، الدار البيضاء، المغرب



جراح العظام والمفاصل - جراحة العمود الفقري - جراحة المفاصل بالمنظار
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE & TRAUMATOLOGIQUE - CHIRURGIE DU RACHIS - ARTHROSCOPIE

ORDONNANCE
NOTE D'HONORAIRES

Date	20/01/2023	IF / ICE	/
N°	F2021-1062	Patient (e)	Ghanmi mohamed
Docteur	Essafi Youssef	Paiement	

DETAIL DES ACTES	MM Dx	Prix
Infiltration		600,00

Total	600,00
-------	--------

Arrêté la présent document à la somme de:
six cents DH

Dr. ESSAFI Youssef
Chirurgien Traumatologue
304, Bd Brahim Roudani Résidence
Echifae 2ème Etage - Casablanca
INPE : 161169107

304, شارع إبراهيم الروداني، إقامة الشفاء، الطابق الثاني، الرقم 3، الدار البيضاء، المغرب



UNIVERSSELLE CASA SARL AU

Brahim Roudani

جراح العظام والمفاصل - جراحة العمود الفقري - جراحة المفاصل بالمنظار

CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE & TRAUMATOLOGIQUE - CHIRURGIE DU RACHIS - ARTHROSCOPIE

UNIVERSSELLE PHARMACIE
UNIVERSSELLE CASA SARL AU
398, Bd Brahim Roudani
Casablanca
Tél: 0522.25.31.42

ORDONNANCE

GHANNT Mohamed

198,00

149,50 x6

Nouceptol

1 oppa 2/



Dr. ESSAFI Youssef
Chirurgien Traumatologue
304 Bd Brahim Roudani Résidence
Echifae 2ème Etage - Casablanca
INPE : 161169107

Fort



1 x 21/30

PHARMACIE
UNIVERSSELLE CASA SARL AU
398, Bd Brahim Roudani
Casablanca
Tél: 0522.25.31.42

268,00

Arcoxia

30mg



53,10

Relaxol

1 x 1/14



82,10

Inexium

1 x 31/07



1498,20

Dr. ESSAFI Youssef
Chirurgien Traumatologue
304 Bd Brahim Roudani Résidence
Echifae 2ème Etage - Casablanca